



## Assurance Kidnapping & Rançon

*En deux mots : le contrat d'assurance Cyber Criminalité vise à couvrir votre responsabilité et les dommages que vous avez subis suite à une attaque informatique.*

### Les garanties de base

Le contrat de Kidnapping Rançon couvre les frais engagés pour protéger des sociétés ou des particuliers contre les risques de kidnapping, d'extorsion, de détention et de détournement à l'encontre de biens ou de personnes assurés.

Les garanties sont :

- Les honoraires d'un prestataire spécialisé pour gérer la crise
- Les frais nécessaires à l'arrêt des menaces ou la libération des personnes ou biens détenus
- Le montant de la rançon
- Un capital décès ou invalidité pour les victimes

Un certain nombre d'extension est disponible :

- Responsabilité civile de l'assuré
- Relocalisation et rapatriement politique d'urgence
- Perte d'exploitation
- Frais de retraits consécutifs à une menace sur produits
- Frais de réponse à une menace

Les montants de garantie, sont exprimés par sinistre et peuvent être en illimités pour les frais et honoraires chez certains assureurs alors qu'ils seront toujours limités pour la rançon et les capitaux décès et invalidité.

Les prestataires utilisés par les assureurs bénéficient généralement d'une délégation de gestion de la crise qui leur permet de piloter de façon réactive le dossier.

Les polices peuvent être souscrites annuellement ou temporairement pour couvrir l'ensemble des salariés d'une entreprise, un nombre limité de salariés ou des particuliers exposés du fait de leurs voyages ou du fait de leur activité comme des personnalités connues du monde sportif ou des médias.

### Conseil n°1 : l'importance du prestataire en cas de crise

Dans le choix de votre assureur le point clés n'est pas la prime mais le ou les consultants qu'ils vont utiliser en cas de problème. C'est en effet ces consultants qui vont gérer à vos côtés, pour le compte de l'assureur, l'intégralité de la crise. Leur valeur ajoutée est essentielle tant d'un point de vue de leurs compétences que d'un point de vue des relations avec l'assureur qui fera plus confiance à un consultant avec lequel il a l'habitude de travailler.

Outre leur expérience et leurs compétences, il est primordial de se renseigner sur les moyens technologiques et humains que ces consultants sont à même de déployer en cas de crise sur les zones où vous êtes exposés.



## Exemples de sinistres

### Kidnapping

Trois clients d'un tour opérateur sont victimes d'une prise d'otage en Egypte lors d'une excursion. Le tour opérateur qui avait souscrit une police pour ses clients bénéficie de la prise en charge de la gestion de crise et des négociations par une société spécialisée mandatée par l'assureur.

Après 2 mois de négociations les otages sont libérés et l'assureur prend en charge les frais et honoraires de gestion pour 950.000 € ainsi que le remboursement de la rançon pour un montant de 1.500.000 €.

### Extorsion

Une société de e-commerce fait l'objet de menaces de la part de hackers qui réclament une forte somme d'argent pour lui restituer sa base de données clients qui contient notamment leurs coordonnées bancaires.


La société spécialisée mandatée par l'assureur prend en charge la gestion du dossier et accompagne l'assuré dans ses négociations. La base de données est restituée après deux semaines de négociation et le paiement d'une somme de 500.000 €. La somme d'argent sera récupérée suite au démantèlement du réseau de hacker sur la base des informations collectées par les consultants mandatés par l'assureur dont les honoraires et frais pour un montant de 300.000 € sont pris en charge.

## Comment Souscrire ?

Pour vous assurer, il vous suffit de nous contacter par téléphone ou de faire directement [une demande de devis en ligne](#) sur notre site.

Les principaux éléments d'appréciation du risque par les assureurs seront :

- les biens ou personnes assurés,
- la fréquence et les zones géographiques d'exposition au risque,
- vos moyens de prévention.



### Conseil n°2 : l'assurance Kidnapping est-elle légale ?

Si le débat a bien eu lieu la légalité de ce type d'assurance n'est plus remise en question. C'est plutôt l'inverse qui est à noter car un employeur sera tenu responsable si l'un de ses salariés est victime d'un kidnapping et qu'il n'a pas mis en œuvre les garanties et la prévention nécessaires pour les protéger.